

Tableaux de garanties Accidents corporels :

NATURE DES GARANTIES	MONTANT DES GARANTIES			MONTANT DES FRANCHISES
	FORMULE			
	Mini	Midi	Maxi	
ASSURANCE DES ACCIDENTS CORPORELS				
DECES	13 000 EUR (1)	19 000 EUR (1)	39 000 EUR (1)	
Majoration du capital : - si l'assuré est marié, pacsé ou en concubinage (non séparé) - par enfant à charge (dans la limite de 4 enfants)		5 000 EUR 5 000 EUR		
INVALIDITE PERMANENTE				
Capital réductible sur la base du taux d'AIPP retenu après consolidation	25 000 EUR (1)	37 000 EUR (1)	77 000 EUR (1)	Franchise relative de 5%
INDEMNITE SUITE A COMA				
Versement d'une indemnité égale à	2% du capital décès par semaine de coma dans la limite de 50 semaines sans pouvoir toutefois dépasser le montant dudit capital décès			14 jours
INCAPACITE TEMPORAIRE				
	Néant	12 €	23 €	4 jours
REMBOURSEMENT DE SOINS				
(sous déduction des prestations éventuelles d'un régime de prévoyance dans la limite des frais réels)	200% du tarif de responsabilité de la Sécurité Sociale			Néant
<u>Avec une sous-limite de :</u>				
- Frais hospitaliers	Selon montant légal			Néant
- Chambre particulière	30 EUR / jour, maxi 30 jours			Néant
- Prothèse dentaire, par dent (forfait)	250 EUR (2)	350 EUR (2)	500 EUR (2)	Néant
- Bris de lunettes ou lentilles (forfait)	250 EUR (2)	350 EUR (2)	500 EUR (2)	Néant
- Prothèse auditive, par appareil (forfait)		160 EUR (2)		Néant
- Frais d'appareillage (fauteuil, béquilles,...)		160 EUR (2)		Néant
- Frais de soins prescrits non remboursable		200 EUR (2)		Néant
Frais de transport primaires (non pris en charge par la SS)		300 EUR porté à 3 000 EUR pour les transports par hélicoptère		Néant
FRAIS DE RECHERCHES ET DE SECOURS		2 500 EUR		
FRAIS DE REMISE A NIVEAU SCOLAIRE		1 600 EUR		15 jours d'arrêt
FRAIS DE REDOUBLEMENT DE L'ANNEE D'ETUDES		1 600 EUR		2 mois d'arrêt
FRAIS DE RECONVERSION PROFESSIONNELLE En cas de taux d'infirmité permanente > à 35%		1 600 EUR		35% d'IPP

(1) Garantie maximum 1 525 000 euros en cas de sinistre collectif

(2) Ce montant s'entend par « sinistre et par année d'assurance » par assuré

Tableaux de garanties assistance voyage :

NATURE DES GARANTIES ET PRESTATIONS	MONTANT DES GARANTIES	MONTANT DES FRANCHISES
ASSISTANCE VOYAGES EN CAS D'ACCIDENT OU DE MALADIE		
(sans franchise kilométrique, durée maximum = 90 jours consécutifs)		
Frais de transport de l'assuré blessé ou malade	Frais réels	NEANT
Soins médicaux à l'étranger frais de soins y compris envoi de médicaments et soins dentaires	150 000 EUR	80 EUR
Prolongation de séjour avant rapatriement - frais d'hôtel	80 EUR / nuit maximum 10 nuits	NEANT
- frais de transport retour	Frais réels	
Rapatriement ou transport sanitaire	Frais réels	
Retour prématuré	Frais réels	
Transport et rapatriement du corps	Frais réels	
Retour des autres personnes	Frais réels	
Transport d'un membre de la famille - frais d'hôtel	80 EUR / jour maximum 10 nuits	
Caution pénale	15 000 €	
Assistance juridique à l'étranger	1 500 EUR	
Avance de fonds à l'étranger	500 EUR	
Aide en cas de perte de documents d'identité	GARANTI	
Aide en cas d'annulation ou retard d'avion	GARANTI	
Transmission de message urgent	GARANTI	
Chauffeur de remplacement	GARANTI	
Assistance aux enfants et petits enfants	Billet A/R (train ou avion)	
Accompagnement psychologique	GARANTI	